COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

Préavis municipal n° 2/16 au Conseil communal

A. Travaux complémentaires pour l'aménagement et le déménagement des écoles d'Aubonne

Crédit demandé CHF 190'000.00

B. Travaux d'aménagement, réfection et transformation au Collège du Chêne et au Centre Culturel et Sportif du Chêne

Crédit demandé CHF 186'000.00

TOTAL DES CREDITS DEMANDES CHF 376'000.00

Délégué municipal :

• M. Michel Crottaz, municipal

Aubonne, le 15 mars 2016

Table des matières

A.	Travaux	complémentaires pour l'aménagement et le déménagement des écoles d'Aubonne	3		
1.	Préamb	ule	3		
	1.1.	Exigence légale de la LEO et de Harmos	3		
	1.2.	Développement des écoles	3		
	1.3.	Construction du bâtiment scolaire « Le Cœur du Chêne »	3		
2.	Objet dı	ı préavis	4		
	2.1.	Aménagement et déménagement	4		
	2.2.	Travaux	4		
	2.3.	Equipements sportifs			
3.	Situatio	n du projet	5		
4.	Etat des	lieux avant travaux	6		
	4.1.	Collège de Pré Baulan			
	4.2.	Collège du Chêne			
	4.3.	Collège du Petit Chêne (bâtiment modulaire)			
	4.4.	CCSC, Centre Culturel et Sportif du Chêne			
	4.5.	Salles de gymnastique			
	4.6.	Cuisine de l'école ménagère			
5.	Descrip	tifs des travaux			
	5.1.	Aménagement et déménagement des salles de classe			
	5.2.	Salles de sciences	7		
	5.3.	Classes d'activités créatrices sur textiles (ACT)	8		
	5.4.	Salle des maîtres			
	5.5.	Cuisine de l'école ménagère (bâtiment des Petites Ecoles)			
	5.6.	Salles de gymnastique			
6.	Demande de crédit et de financement				
	6.1.	Estimation des coûts	10		
	6.2.	Récapitulatif des coûts	11		
B.	Travaux	d'aménagement, réfection et transformation au collège du Chêne et CCSC	12		
1.	Préamb	ule	12		
2.	Objets o	lu préavis	12		
3.	Situatio	n du projet	13		
4.		lieux avant travaux	13		
	4.1	Collège du Chêne	13		
5.	Descrip	tifs des travaux	14		
	5.1	Locaux pour la direction des écoles	14		
	5.2	Réfection de l'ascenseur	15		
	5.3	Adaptation des sanitaires	16		
6.	Demand	le de crédits et de financement			
	6.1	Estimation des coûts	17		
	6.2	Récapitulatif des coûts	19		
7.	Calendr	ier intentionnel	19		
C.		r les travaux complémentaires pour les aménagements, les déménagements des écoles, les ns et les transformations au collège du Chêne	20		
1	Finance	ment et amortissement	20		
	1.1	Plan des investissements	20		
	1.2	Financement	20		
	1.3	Amortissement	20		
	1.4	Impact sur le compte de fonctionnement			
2	Conclus	•	21		

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Travaux complémentaires pour l'aménagement et le déménagement des écoles d'Aubonne

1. Préambule

Le vaste chantier de la réorganisation scolaire entamée en 2004 pour la définition de l'avenir scolaire, de l'accord inter cantonal HarmoS, puis de la LEO, a déterminé la configuration de l'Etablissement scolaire d'Aubonne et environs. Le site de Pré Baulan ne correspondait plus aux normes exigées et les classes ont été rapatriées sur le Chêne dans le nouveau Collège du Cœur du Chêne.

1.1. Exigence légale de la LEO et de Harmos

Le bâtiment du Cœur du Chêne, comprenant 12 classes, un restaurant scolaire et une UAPE, a été construit pour avant tout répondre aux exigences de la LEO et de HarmoS (Loi sur l'Enseignement Obligatoire, Harmonisation de la scolarité obligatoire). Il a été inauguré lors de la rentrée scolaire 2015. L'ouverture des classes primaires dans ce lieu a rendu indispensable une réorganisation des locaux dans le site du Chêne; d'importants travaux consécutifs ou parallèles aux déménagements se sont déroulés pendant les vacances d'été 2015. Ils font l'objet du présent préavis.

1.2. Développement des écoles

Confortée par l'ASSAGIE, la Municipalité a mis en priorité le maintien et le développement du site scolaire primaire et secondaire du Chêne sur le long terme, comme le prévoit le schéma directeur de 2012.

1.3. Construction du bâtiment scolaire « Le Cœur du Chêne »

Les travaux concernant le crédit accordé dans le préavis n° 4/14 pour les travaux : "Crédit de construction du bâtiment du Cœur du Chêne (comprenant 12 salles de classes, un restaurant scolaire, une UAPE et un parking souterrain)" se sont terminés pour la rentrée scolaire 2015. Les dernières finitions ont été réalisées en fin d'année passée.

Les décomptes finaux étant terminés, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que le crédit accordé de CHF 12'000'000.- TTC est respecté.

2. Objet du préavis

2.1. Aménagement et déménagement

Dans le but d'utiliser au maximum le matériel existant à Pré Baulan, le déménagement de ce bâtiment scolaire a été entrepris pendant l'été 2015 en faisant appel à des entreprises professionnelles; celles-ci sont intervenues pour le démontage et le remontage d'éléments fixes, et pour le déménagement et le transport du matériel scolaire.

2.2. Travaux

Des travaux ont également été nécessaires pour réorganiser et adapter le site du Chêne, afin que les écoles puissent disposer des classes pour la rentrée scolaire.

Il était impératif que ces travaux soient réalisés à cette échéance, car le bâtiment de Pré Baulan devait faire place à la SEFA au 1^{er} janvier 2016. Cette dernière doit procéder à de très importants travaux de transformations et d'agrandissements des bâtiments de Pré Baulan afin de libérer son site de l'Ouriette pour la fin de 2016.

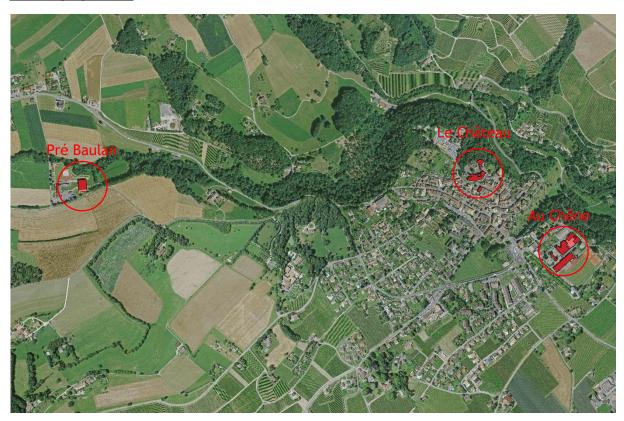
2.3. Equipmeents sportifs

Par effet de cascade, l'augmentation du nombre de classes a nécessité de trouver une solution pour offrir un nombre suffisant de salles de gym. La demande est supérieure à l'offre dont nous disposons avec les salles du Centre Culturel et Sportif du Chêne et de Pré Baulan.

a)

3. Situation du projet

Situation géographique



Situation du site au Chêne



4. Etat des lieux avant travaux

4.1. Collège de Pré Baulan

Le Collège de Pré Baulan, qui a été vendu à la SEFA, était composé de :

- 9 classes
- 1 classe de sciences
- 1 classe pour l'enseignement de la cuisine

Le bâtiment a dû être complétement vidé de son matériel.

4.2. Collège du Chêne (Ancien)

Le Collège du Chêne possède :

- 27 classes
- 2 classes d'activités créatrices manuelles (TM)
- 1 classe d'activités créatrices sur textiles (ACT)
- 1 classe de sciences
- 1 classe de musique

La nouvelle configuration exige la compensation d'une salle de sciences ainsi que de la salle des maîtres qui est trop exiguë.

4.3. Collège du Petit Chêne (bâtiment modulaire)

Le Petit Chêne constitué de modules préfabriqués abrite :

8 classes

Depuis que le plus grand nombre d'élèves se trouve sur le site du Chêne, une bibliothèque est nécessaire à cet endroit. En effet, jusqu'à présent les élèves ne disposaient que d'une bibliothèque au Château.

4.4. Centre Culturel et Sportif du Chêne (CCSC)

Le Centre Culturel et Sportif du Chêne possède :

- 2 salles de gymnastique
- 1 salle de rythmique
- 3 classes
- 1 classe d'activités créatrices sur textiles (ACT)

Il faut compenser une classe ACT.

4.5. Salles de gymnastique

Pour l'enseignement de la gymnastique, les écoles d'Aubonne disposent de 4 salles dans les infrastructures de Pré Baulan et du Centre Culturel et Sportif du Chêne. La salle de Lavigny est également utilisée quelques périodes en alternance avec la piscine de l'Espérance à Etoy.

Ces salles n'offrent plus suffisamment de périodes par rapport aux besoins des écoles; c'est pourquoi les classes de Féchy utilisent les salles de gymnastique de l'école « La Côte International School ».

4.6. Cuisine de l'école ménagère

La cuisine de l'école ménagère était vieille et vétuste, une mise à jour aurait été tôt ou tard nécessaire. Elle a pu être réaménagée avec les agencements de cuisine de Pré Baulan en automne 2015.

5. Descriptifs des travaux

Les travaux suivants ont été exécutés :

5.1. Aménagement et déménagement des salles de classe

L'ensemble des classes primaires du Collège du Chêne (soit 12 au total) ont été déménagées durant les vacances scolaires d'été 2015 dans le nouveau bâtiment du collège du Cœur du Chêne.

L'établissement de Pré Baulan a été vidé de tout le mobilier et de tout le matériel scolaire, qui ont été déplacés dans les classes du Collège du Chêne.

Des meubles de type « agencement de cuisine », encore dans un excellent état, ont été récupérés des classes de Pré Baulan pour renouveler les armoires du Collège du Chêne, qui elles, dataient de la construction de ce dernier.

De plus, le site du Chêne ne possédait pas de bibliothèque. Avec l'augmentation du nombre d'élèves, il devenait nécessaire d'en créer une. Des étagères et du mobilier de Pré Baulan on été utilisés pour équiper un module du Petit Chêne. La bibliothèque a été équipée avec les livres du Château. Le module pourra en tout temps être réaffecté en salle de classe.

5.2. Salles de sciences

Avec la fermeture de Pré Baulan, il manquait une salle pour l'enseignement des sciences.

Afin d'optimiser l'espace, nous avons cherché dans les bâtiments existants un endroit où deux salles de sciences pouvaient se partager un local de préparation.

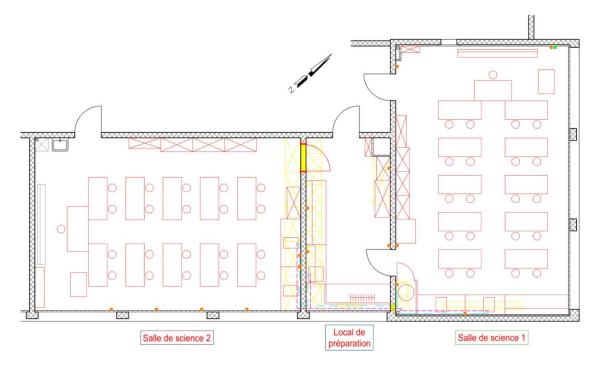
Deux emplacements étaient possibles. L'un dans le Centre Culturel et Sportif du Chêne, l'autre dans le Collège du Chêne.

Les travaux nécessaires pour équiper ces classes étant malgré tout conséquents, nous avons jugé préférable de les réaliser dans le bâtiment du Collège du Chêne, le Centre Culturel et Sportif du Chêne étant voué à une rénovation à moyen terme. Les salles de sciences ont été agencées avec le matériel de Pré Baulan. Des travaux spécifiques ont tout de même été nécessaires pour les adapter aux nouveaux locaux.

La classe d'activités créatrices sur textiles (ACT) du Collège du Chêne et un local de stockage ont dû être libérés pour faire place aux nouvelles salles de sciences.

La classe de sciences existante qui se situe au rez-de-chaussée du Collège du Chêne est utilisée pour l'enseignement de l'option spécifique MEP (mathématiques et physique).

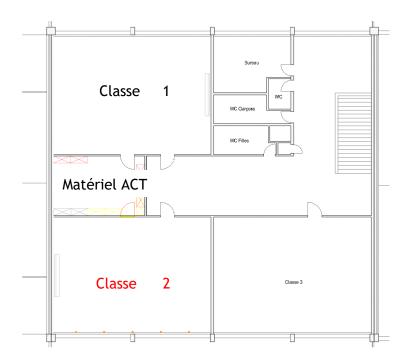
Voici un détail du 2^{ème} étage du Collège du Chêne, tel que réalisé durant la période des vacances scolaires d'été 2015 :



5.3. Classes d'activités créatrices sur textiles (ACT)

Afin de compenser la classe d'ACT utilisée pour les sciences, nous avons aménagé la classe attenante au local de stockage de l'ACT existant dans le CCSC. Dans cette configuration, deux classes se partagent désormais un seul local de stockage ou de préparation, grâce à la création d'un accès direct depuis les classes ACT au local matériel et à l'adaptation de l'alimentation des machines-à-coudre.

Voici un détail du 2ème étage du CCSC, tel que réalisé durant la période des vacances scolaires d'été 2015 :



5.4. Salle des maîtres

Avec la croissance que connaît le site du Chêne, la Direction scolaire a demandé un agrandissement de la salle des maîtres, devenue trop petite pour les enseignants. Il était donc nécessaire de trouver des solutions pour agrandir le local existant.

Nous avons utilisé la classe attenante à la salle des maîtres du Collège du Chêne pour permettre l'extension de celle-ci. Le percement d'une porte a été réalisé pour y accéder depuis le local de la photocopieuse. Selon les besoins ou l'évolution, cette pièce pourra en tout temps être réaffectée en salle de classe.

5.5. Cuisine de l'école ménagère (bâtiment des Petites Ecoles)

La cuisine aménagée dans le Collège de Pré Baulan pour l'enseignement des cours de cuisine était encore en très bon état. Or, la SEFA projetait de la supprimer lors de ses travaux de transformations. L'agencement de cuisine était donc à disposition.

Nous avons saisi l'opportunité de réutiliser ces équipements pour remplacer ceux de l'école ménagère située à la rue de la Grenade n°10. En effet, l'agencement de cette cuisine datait des années 70 et se trouvait dans un état de vétusté avancé.

À nouveau, ces travaux ont dû être réalisés avant le démarrage du chantier SEFA, aussi ont-ils été menés à bien en fin d'année 2015.

5.6. Salles de gymnastique

Etant donné l'augmentation du nombre de classes de l'établissement scolaire d'Aubonne, une solution a dû être trouvée pour garantir un nombre suffisant de périodes pour l'enseignement de la gymnastique, les salles ayant déjà atteint leur quota maximal.

Les bonnes relations que la Commune d'Aubonne entretient avec l'école privée La Côte International School (LCIS) ont permis de trouver la solution d'utliser la salle double, gracieusement mise à disposition des écoles d'Aubonne. En contrepartie, LCIS peut utiliser nos terrains extérieurs et le jardin bordant le terrain de foot du bas.

Les salles de gymnastique ont dû être équipées et du petit matériel a été acheté afin que le programme scolaire puisse être respecté.

6. Demande de crédit et de financement

6.1. Estimation des coûts

6.1.1. Aménagement et déménagement des salles de classe

Déménagements (cartons / meubles / mobilier / équipements)	CHF	71'100.00
Réfection des sols	CHF	3'000.00
Total HT	CHF	74'100.00
TVA 8 %	CHF	5'900.00
Total général (TTC)	CHF	82'000.00

6.1.2. Salles de sciences

Démontage, remontage et adaptation meubles des sciences	CHF	11'100.00
Electricité	CHF	4'100.00
Menuiserie	CHF	6'100.00
Démontage tableau noir	CHF	900.00
Maçonnerie	CHF	1'400.00
Réfection et remplacement des sols	CHF	3'000.00
Sanitaire	CHF	5'800.00
Détection incendie	CHF	2'800.00
Total HT	CHF	35'200.00
TVA 8 %	CHF	2'800.00
Total général (TTC)	CHF	38'000.00

6.1.3. Classes d'activités créatrices sur textiles (ACT)

Maçonnerie	CHF	1'500.00
Electricité	CHF	5'100.00
Réfection et remplacement des sols	CHF	3'100.00
Démontage et évacuation du tableau noir	CHF	1'000.00
Menuiserie	CHF	2'300.00
Total HT	CHF	13'000.00
TVA 8 %	CHF	1'000.00
Total général (TTC)	CHF	14'000.00

6.1.4. Salle des maîtres

Maçonnerie	CHF	1'500.00
Réfection des sols	CHF	500.00
Menuiserie	CHF	2'500.00
Total HT	CHF	4'500.00

TVA 8 %	CHF	500.00
Total général (TTC)	CHF	5'000.00

6.1.5. Cuisine de l'école ménagère

Cuisiniste	CHF	9'700.00
Electricité	CHF	4'100.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	1'000.00
Total HT	CHF	14'800.00
TVA 8 %	CHF	1'200.00
Total général (TTC)	CHF	16'000.00

6.1.6. Salles de gymnastique

Petit matériel de gymnastique (sautoir / cordes / balles /)	CHF	4'200.00
Matériel de gymnastique (anneaux / tapis / matelas /)	CHF	27'000.00
Electricité	CHF	1'200.00
Total HT	CHF	32'400.00
TVA 8 %	CHF	2'600.00
Total général (TTC)	CHF	35'000.00

6.2. Récapitulatif des coûts

Les frais mentionnés ci-dessous en orange pour les transformations des salles de sciences, ACT et salle des maîtres entrent dans les dispositions de l'article 3 du règlement sur la location des locaux scolaires de l'ASSAGIE actuellement en vigueur, qui traite des transformations et rénovations lourdes.

Coûts				
1	Aménagement et déménagement des salles de classe	CHF	82'000.00	
2	Salles de sciences	CHF	38'000.00	
3	Classes d'activités créatrices sur textiles (ACT)	CHF	14'000.00	_
4	Salle des maîtres	CHF	5'000.00	-57'000.0
5	Cuisine de l'école ménagère	CHF	16'000.00	
6	Salles de gymnastique	CHF	35'000.00	
То	tal général (TTC)	CHF	190'000.00	
				ı

De ce fait, ces travaux sont traités comme pour les nouveaux bâtiments par une location annuelle supplémentaire versée par l'ASSAGIE qui comprend :

- Un amortissement pendant 30 ans des travaux effectués

- Un intérêt actuel de 3,0% versé pendant 30 ans

CHF 1'900.00 CHF 1'031.00 CHF 2'931.00

Les locaux étant existants, les frais d'entretien sont déjà inclus dans les locations actuelles.

B. Travaux d'aménagement, réfection et transformation au Collège du Chêne et au Centre Culturel et Sportif du Chêne

1. Préambule

Comme mentionné précédemment, les exigences légales de la LEO et une réorganisation des écoles nous obligent à revoir l'organisation des établissements scolaires.

De plus, notre patrimoine immobilier nous impose un suivi dans les travaux de réfection et de rénovations des bâtiments et installations techniques.

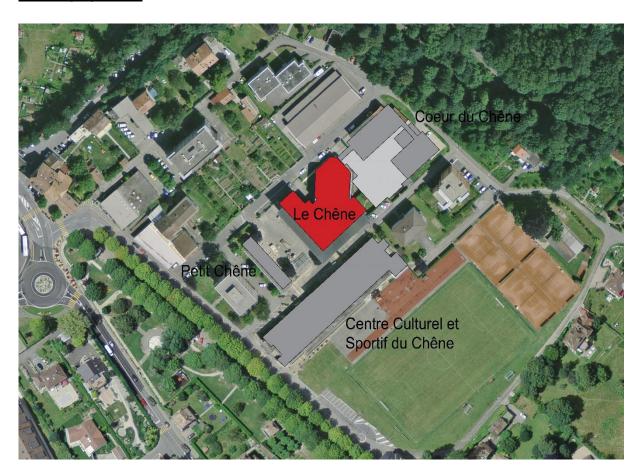
2. Objets du préavis

Suite à l'ouverture des nouvelles classes sur le site du Chêne et à la fermeture du Collège de Pré Baulan, la Direction des écoles d'Aubonne estime que sa place n'est plus au Château. Elle doit réfléchir à son avenir afin d'être au cœur de l'action pour diriger au mieux les écoles et être la plus performante possible. Elle souhaite offrir aux parents et aux élèves un service et un accueil de qualité.

De plus, des travaux de réfections sont nécessaires pour maintenir le bâtiment en bon état, pour que les installations techniques fonctionnent correctement et pour que les prescriptions de sécurité soient respectées.

3. Situation du projet

Situation géographique



4. Etat des lieux avant travaux

4.1 Collège du Chêne

4.1.1 Descriptifs des locaux

Le Collège du Chêne possède :

- 26 classes
- 2 classes d'activités créatrices manuelles (TM)
- 2 classes de sciences (Sci)
- 1 classe mathématique et physique (MEP)
- 1 classe de musique (Mus)

4.1.2 Bureaux pour la Direction des écoles

La Direction des écoles doit installer ses bureaux sur le site du Chêne, comme mentionné précédemment.

4.1.3 Réfection de l'ascenseur

L'ascenseur du Collège du Chêne a eu plusieurs disfonctionnements durant ces derniers mois (décembre – février), arrêts soudains, arrêts entre deux étages ou redescente subite, nécessitant le blocage de la cabine par le dispositif de sécurité.

Lors des travaux de surélévation du bâtiment en 2004, il avait été décidé, pour des raisons économiques, de ne pas transformer l'ascenseur pour l'adapter à l'étage supplémentaire. Une dérogation à l'époque nous avait été accordée par les services compétents pour être dispensés d'accéder jusqu'au dernier étage avec l'ascenseur.

4.1.4 Adaptation des sanitaires

Dans deux toilettes et 4 classes, la hauteur des sanitaires était adaptée aux élèves des classes primaires. Maintenant que ces derniers sont dans le bâtiment du Cœur du Chêne, les sanitaires doivent être modifiés (cf 5.3)

5. Descriptifs des travaux

Les travaux suivants sont à exécuter :

5.1 Locaux pour la Direction des écoles

La Direction des écoles se rend compte qu'avec la construction du Collège du Cœur du Chêne et la fermeture de Pré Baulan, elle passe la plus grande partie de son temps sur le site du Chêne.

Actuellement il n'y a ni acceuil, ni bureaux pour accomplir les différentes tâches de gestion du groupement scolaire d'Aubonne-Gimel-Etoy.

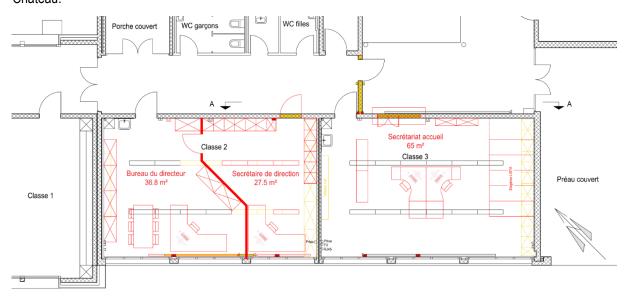
La Direction souhaite déplacer ses bureaux au Chêne afin de se retrouver au cœur du site regroupant le plus grand nombre d'enseignants et d'élèves; cela lui permettera d'avoir une meilleure gestion et d'être plus efficiente dans l'accueil des parents et des élèves, ce qui devient plus que nécessaire.

Nous proposons la création de bureaux destinés à la Direction des écoles d'Aubonne dans le bâtiment du Collège du Chêne. Les deux premières classes en entrant à gauche dans le bâtiment seraient utilisées pour créer les locaux suivants :

- Bureau du directeur
- Bureau de la secrétaire de direction
- Bureau du secrétariat avec un guichet d'acceuil.

D'importants travaux sont nécessaires pour transformer les salles de classes en bureaux fonctionnels.

Les bureaux de la Direction actuellement au Château seront conservés pour les doyens et comme bureaux d'apoint pour le Dirtecteur, afin de disposer d'une salle de conférence pour les éventuelles séances sur le site du Château.



5.2 Réfection de l'ascenseur

A la suite des récents problèmes rencontrés avec l'ascenseur, une entreprise spécialisée a été mandatée sur place afin d'établir un devis des réparations.

L'entreprise nous informe que la marque d'ascenseur n'existe plus.

Plusieurs composants doivent être remplacés pour maintenir l'ascenseur en fonction ce qui est possible.

La réfection étant nécessaire, il nous a paru intéressant d'étudier le prix pour le rehaussement du dispositif afin d'avoir accès au dernier étage.

Afin de nous déterminer sur le choix à faire, nous avons contacté M. Jean-Philippe Egger, architecte à Aubonne, responsable du rehaussement du Collège du Chêne en 2004.

Ce dernier nous a établi une note explicative sur les travaux à entreprendre pour cette modification et une estimation sommaire du prix afin que la Municipalité puisse se déterminer.

Les travaux à prévoir pour le rehaussement de l'ascenseur sont les suivants :

- Démontage de l'ascenseur existant
- Pose d'un échafaudage et dépose de la verrière existante
- Construction d'une nouvelle verrière
- Modification de la trémie existante
- Adaptation du dernier étage pour recevoir l'ascenseur
- Frais d'ingénieur et d'architecte.

Ces travaux sont estimés à environ CHF 250'000.--.

La Municipalité estime que le prix de cet ouvrage est disproportionné et peu rationnel par rapport à l'utilisation et au gain occasionné par ce rehaussement.

C'est pourquoi, la Municipalité ne souhaite pas donner une suite favorable à cette option et préfère réaliser les travaux nécessaires pour la remise en état des installations techniques de l'ascenseur.

5.3 Adaptation des sanitaires

La hauteur des sanitaires des deux toilettes (filles/garçons) du premier étage du Collège du Chêne était adaptée pour les petits élèves (toilettes, urinoirs et éviers).

Les travaux consistent à remettre ces éléments à hauteur standard.

6. Demande de crédits et de financement

6.1 Estimation des coûts

6.1.1 Locaux pour la Direction des écoles

Total général (TTC)	CHF	130'000.00
TVA 8 %	CHF	9'600.00
Total HT	CHF	120'400.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	7'900.00
Sous-total	CHF	112'500.00
Déménagements	CHF	8'000.00
Nettoyage après travaux	CHF	2'500.00
Protections diverses	CHF	1'000.00
Démontage des tableaux noirs	CHF	1'200.00
Déménagement et pose armoire mobile type LISTA	CHF	4'000.00
Menuiserie	CHF	11'200.00
Réfection des sols	CHF	16'700.00
Stores	CHF	300.00
Sanitaire / chauffage	CHF	5'100.00
Electricité	CHF	11'000.00
Plâtrerie / peinture	CHF	34'000.00
Maçonnerie	CHF	17'500.00

6.1.2 Réfection de l'ascenseur

Modernisation de l'ascenseur	CHF	30'000.00
Travaux éventuels de peinture / maçonnerie / serrurerie	CHF	4'000.00
Sous-total	CHF	34'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	3'000.00
Total HT	CHF	37'000.00
TVA 8 %	CHF	3'000.00
Total général (TTC)	CHF	40'000.00

6.1.3 Adaptation des sanitaires

Sanitaire	CHF	12'000.00
Carrelage	CHF	1'800.00
Sous-total	CHF	13'800.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	1'000.00
Total HT	CHF	14'800.00
TVA 8 %	CHF	1'200.00

Total général (TTC)	CHF	16'000.00

6.2 Récapitulatif des coûts

Les frais mentionnés ci-dessous en orange relatifs aux transformations des salles pour la Direction des écoles entrent dans les dispositions de l'art. 3 du règlement sur la location des locaux scolaires actuellement en vigueur, qui traite des transformations et rénovations lourdes.

Coûts					
1	Locaux pour la Direction des écoles	CHF	130'000.00		
2	Réfection de l'ascenseur	CHF	40'000.00		
3	Adaptation des sanitaires	CHF	16'000.00		
	Total général (TTC)	CHF	186'000.00		

De ce fait, ces travaux sont traités comme pour les nouveaux bâtiments par une location annuelle supplémentaire versée par l'ASSAGIE qui comprend :

- Un amortissement pendant 30 ans des travaux effectués	CHF	4'333.33
- Un intérêt actuel de 3,0% versé pendant 30 ans	CHF	2'350.82
	CHE	6'68/115

Les locaux étant existants, les frais d'entretien sont déjà inclus dans les locations actuelles.

7. Calendrier intentionnel

Evènement	Date
Locaux pour la Direction des écoles	Eté 2016
Réfection de l'ascenseur	Eté 2016
Adaptation des sanitaires	Eté 2016

C. Bilan sur les travaux complémentaires pour les aménagements, les déménagements des écoles, les réfections et les transformations au Collège du Chêne

1 Financement et amortissement

1.1 Plan des investissements

Ces deux investissements (CHF 190'000.-- et CHF 186'000.--) ne figurent pas au plan quinquennal 2016-2021.

1.2 Financement

Les crédits de CHF 190'000.-- et CHF 186'000.-- seront couverts par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie des montants, dans la limite du plafond adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011.

1.3 Amortissement

L'investissement sera amorti par un prélèvement aux fonds de renouvellement et de rénovation, compte N° 9282.18 du bilan, qui montre un solde de CHF 517'244.40 au 31.12.2015.

1.4 Impact sur le compte de fonctionnement

Augmentation de la location scolaire de CHF 9'615.15 (CHF 2'931.00 + CHF 6'684.15) par année durant 30 ans.

Conclusions

La construction du nouveau Collège du Cœur du Chêne était indispensable pour répondre aux exigences de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et à l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). Parallèlement, selon les directives de la DGEO, Pré Baulan ne pouvait plus abriter le scolaire; un nouvel avenir de ce site a pu heureusement se concrétiser avec la SEFA.

Le rachat de Pré Baulan par la SEFA ne pouvait avoir lieu sans la vente de son site de l'Ouriette à MERCK. Les délais très serrés imposés par ces deux acteurs nous ont obligés à prendre des décisions rapidement. En effet, les bâtiments de Pré Baulan devaient être libérés pour la SEFA, qui a débuté les travaux de transformations et d'agrandissements en janvier 2016.

Du côté du scolaire, tous les équipements nécessaires aux écoles devaient être en place pour la rentrée scolaire 2015.

Une réorganisation pour la Direction des écoles est nécessaire car il est indispensable qu'elle dispose de bureaux et d'un accueil sur le site du Chêne.

Le bâtiment du Chêne vieillit et les installations techniques s'usent, aussi est-il important d'effectuer les réfections nécessaires afin de les maintenir en état de fonctionnement.

En conséquence, et ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aubonne,

- vu le préavis municipal n° 2/16 relatif "A. Travaux complémentaires pour l'aménagement et le déménagement des écoles d'Aubonne Crédit demandé CHF 190'000.--. B. Travaux d'aménagement, réfection et transformation au Collège du Chêne Crédit demandé CHF 186'000.--".
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant

- 1. d'accorder un crédit de CHF 376'000.-- TTC pour financer ces travaux ;
- 2. d'autoriser la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011 ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de renouvellement et de rénovation, compte N° 9282.18 du bilan.

Approuvé en séance de Municipalité le 15 mars 2016

Au nom de la Municipalité

Le syndic : La secrétaire :

L.-E. Rossier C. Dubois

Annexe: Fiche d'investissement